

**CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ
DES SERVICES DE SANTÉ
s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2020

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

31 mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

Page

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière	1
État des résultats et de l'excédent	2
État de la variation de la dette nette	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 à 13
Annexe relative aux activités	14



Loftus Allen & Co. Professional Corporation

Chartered Professional Accountants

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du Conseil ontarien de la qualité des services de santé s/n Qualité des services de santé Ontario

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Conseil ontarien de la qualité des services de santé s/n Qualité des services de santé Ontario joints aux présentes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 ainsi que les états des résultats et l'excédent, la variation de la dette nette et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers susmentionnés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil ontarien de la qualité des services de santé s/n Qualité des services de santé Ontario au 31 mars 2020 ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de son excédent, des changements dans sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons avoir obtenu des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme étant nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de production de rapports financiers des organismes.

Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues,



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers- (suite)

Nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. En outre :

- nous cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus de la vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration selon laquelle nous avons satisfait aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et aux règles pour ce qui est de leur communiquer toutes les relations et autres questions raisonnablement susceptibles d'être considérées comme influant sur notre indépendance, de même que les mesures de protection connexes s'il y a lieu.

L'importance d'une question

Comme il a été mentionné aux notes 1 et 3, le 1^{er} décembre 2019, l'entité a été entièrement fusionnée à Santé Ontario. Elle a transféré tous ses actifs et ses passifs à cet organisme qui lui a succédé. Également indiqué à la note 1, l'entité a été officiellement dissoute le 31 mars 2020.

Loftus Allen & Co
Professional Corporation

Loftus Allen & Co. Professional Corporation

Comptables professionnels agréés,

autorisés à pratiquer la comptabilité publique par

l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario

Toronto (Ontario)
24 juin 2020

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 mars 2020
(avec chiffres comparatifs de 2019)

	2020 (Note 3)	2019
ACTIF FINANCIER		
Trésorerie	- \$	8 672 012 \$
Récupération de paiements de transfert	-	142 492
À recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (« MSSLD »), note 4	-	103 602
Taxe de vente harmonisée à percevoir	-	198 384
		9 116 490
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	-	3 541 787
Dû au MSAN, note 4	-	3 620 590
Apports de capital reportés		
Produits reportés, note 5	-	1 954 113
Investi en immobilisations corporelles, note 5	-	1 066 994
	-	10 183 484
ACTIF FINANCIER NET (DETTE), note 7	-	(1 066 994)
ENGAGEMENTS, note 8		
ACTIF- NON FINANCIER		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES, note 6	-	1 066 994
	-	1 066 994
EXCÉDENT ACCUMULÉ-	- \$	\$

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :



Administrateur



Administrateur

Les notes ci-jointes font également partie intégrante
de ces états financiers.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS ET EXCÉDENT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020 (avec chiffres comparatifs de 2019)

	2020	2019
REVENUS		
Ministère de la Santé	22 378 017\$	54 335 105 \$
Diminution des apports de capital, <i>note 5</i>	308 656	396 930
Financement de transition ponctuel, <i>note 5</i>	284 466	-
Récupération de fonds en cours d'exercice par le ministère de la Santé	-	(6 298 000)
Récupération du financement en fin d'exercice par le ministère de la Santé, <i>note 4</i>	-	(3 389 867)
Intérêts créditeurs, <i>note 4</i>	190 888	230 723
	23 162 027	45 274 891
CHARGES		
<i>Mandats prévus par la loi</i>		
Élaboration des données probantes et recommandations sur les normes de soins cliniques et le financement des services de soins de santé et des dispositifs médicaux	6 421 761	8 728 998
Surveillance du rendement du système de santé et présentation de rapports à la population de l'Ontario sur ce rendement	3 142 140	5 603 059
Promotion de l'amélioration des relations avec les patients dans les organismes du secteur de la santé	377 866	704 476
Soutien de l'amélioration continue de la qualité	6 005 541	15 594 504
<i>Bureau de l'ombudsman des patients</i>		
Réception des plaintes des patients, réponse aux plaintes, facilitation des règlements et enquêtes sur les plaintes des patients	1 921 024	3 072 915
<i>Soutien de l'infrastructure pour les deux organismes</i>		
Gouvernance et exploitations	5 102 807	11 340 216
<i>Intérêts dus au ministère de la Santé , note 4</i>	190 888	230 723
	23 162 027	45 274 891
EXCÉDENT	- \$	- \$

Les notes ci-jointes font également partie intégrante
de ces états financiers.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ
s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020
(avec chiffres comparatifs de 2019)

	2020	2019
EXCÉDENT ANNUEL	- \$	- \$
ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(94 598)	(194 564)
TRANSFÉRER LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES À SANTÉ ONTARIO, note 3	852 936	-
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, note 5	308 656	765 553
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	1 066 994	570 989
DETTE NETTE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(1 066 994)	(1 637 983)
DETTE NETTE, À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE - note 7	- \$	(1 066 994) \$

Les notes ci-jointes font également partie intégrante
de ces états financiers.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020 (avec chiffres comparatifs de 2019)

	2020	2019
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Excédent annuel	- \$	- \$
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles, <i>note 5</i>	308 656	765 553
Soldes non monétaires transférés à Santé Ontario, <i>note 3</i>	(14 731 286)	-
	(14 422 630)	765 553
Variation des éléments d'exploitation hors trésorerie		
À recevoir du MSAN à l'égard du financement	103 602	(84 610)
Taxe de vente harmonisée à percevoir	88 195	260 848
Récupération des paiements de transfert	142 492	(142 492)
Charges payées d'avance	(175 110)	-
Comptes créditeurs et charges à payer	(1 478 887)	(3 695 288)
Dû au MSAN	-	3 327 790
Dû au MSAN - revenus d'intérêt	190 888	-
Revenu reporté	7 567 158	-
	(7 984 292)	431 801
OPÉRATIONS SUR IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(94 598)	(194 564)
TRANSACTIONS DE FINANCEMENT		
(Diminution) Augmentation des apports de capital reportés – revenu reporté <i>note 5</i>	(379 064)	174 059
(Diminution) des apports de capital reportés – investi en immobilisations corporelles, <i>note 5</i>	(214 058)	(570 989)
	(593 122)	(396 930)
(DÉTÉRIORATION) AMÉLIORATION DE LA TRÉSORERIE		
TRÉSORERIE, au début de l'exercice	(8 672 012)	(159 693)
	8 672 012	8 831 705
TRÉSORERIE, à la clôture de l'exercice	- \$	8 672 012 \$

Les notes ci-jointes font également partie intégrante
de ces états financiers.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

1. L'ORGANISME

- a) le 15 mars 2020, le ministre de la Santé de l'Ontario a signé un décret, en vigueur jusqu'au dernier moment au 31 mars 2020, qui a dissous le Conseil ontarien de la qualité des services de santé, s/n Qualité des services de santé Ontario en vertu de la partie V de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, la « Loi ».
- b) Le 30 mai 2019, la « Loi » a été proclamée avec des articles clés, y compris la création d'un nouvel organisme de la Couronne appelé Santé Ontario, en vigueur le 6 juin 2019. Cette loi constitue un élément clé du plan du gouvernement afin d'établir un système de soins de santé intégré. La Loi accorde au ministre de la Santé (le « ministre ») le pouvoir de transférer les éléments d'actif, des éléments de passif, des droits, des obligations et des employés de certains organismes gouvernementaux, y compris de Qualité des services de santé Ontario, à Santé Ontario, un fournisseur de services de santé ou à un système intégré de prestation de soins. La loi confère également au ministre le pouvoir de dissoudre les organismes transférés.

Le 8 mars 2019, les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés; ils constituaient également le conseil d'administration de Qualité des services de santé Ontario. Le conseil d'administration de Santé Ontario est chargé de superviser le processus de transition que représente le transfert de multiples organismes provinciaux à Santé Ontario.

Le 13 novembre 2019, le ministre a émis des décrets de transfert à cinq organismes provinciaux, dont Qualité des services de santé Ontario. À compter du 2 décembre 2019, les employés, les actifs, les passifs, les droits et les obligations de Qualité des services de santé Ontario ont été entièrement transférés à Santé Ontario, comme il est indiqué à la note 3.

- c) Jusqu'au 1^{er} décembre 2019 Qualité des services de santé Ontario a été l'organisme qui conseillait la province sur la qualité des soins de santé, fournissant des conseils à des secteurs de la santé précis, au système dans son ensemble et au ministre de la Santé sur la façon d'améliorer les soins de santé pour les patients et les fournisseurs de soins de santé. Créé en tant que Conseil ontarien de la qualité des services de santé par l'intermédiaire de la législation le 12 septembre 2005, le Conseil a reçu le nom d'entreprise Qualité des services de santé Ontario le 15 février 2011, après l'élargissement de son mandat en vertu d'une législation supplémentaire. En vertu de cette loi, le mandat était de :
- présenter au public des rapports sur le rendement du système de santé;
 - cerner les meilleures données probantes sur ce qui fonctionne;
 - traduire ces données probantes en normes et outils concrets que les professionnels et les organismes de soins de santé peuvent mettre en pratique afin de favoriser l'amélioration des services.

En 2014, des modifications ont été apportées à la législation afin d'établir un poste d'ombudsman des patients en Ontario.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

1. L'ORGANISME (suite)

Le Bureau de l'ombudsman des patients a été officiellement lancé en juillet 2016. La législation habilite l'ombudsman des patients à enquêter sur les plaintes déposées par les patients, les anciens patients et leurs aidants naturels, qui sont liées à la prestation de soins ou à l'expérience en matière de soins de santé du patient ou de l'ancien patient dans un hôpital, un foyer de soins de longue durée ou de services coordonnés par les réseaux locaux d'intégration des services de santé, à faciliter la résolution de ces plaintes et à produire des rapports sur ces plaintes. L'ombudsman des patients dirige son bureau tandis que QSSO fournit un soutien financier, en matière de ressources humaines et de technologie de l'information.

Le 2 mai 2018, Qualité des services de santé Ontario et l'ombudsman des patients ont signé une charte qui appuyait efficacement la séparation des activités de l'ombudsman des patients en ce qui a trait à l'espace de bureau physique, à l'image de marque et à tous les aspects du mandat législatif de l'ombudsman des patients et tel que défini dans la loi.

En 2016, le mandat de Qualité des services de santé Ontario a été élargi par voie législative pour inclure la formulation de recommandations au ministère de la Santé concernant les normes de soins cliniques (qualité). Qualité de la santé Ontario exécute, au sein de Santé Ontario, ce mandat élargi en partie par l'entremise du Comité ontarien des normes de qualité, dont les membres comprenaient des professionnels de la santé et des cliniciens, ainsi que des patients, des aidants et d'autres personnes dont l'expérience de vie est liée aux normes traitées.

- d) Qualité des services de santé Ontario exerçait son pouvoir en tant qu'organisme de la Couronne uniquement. À ce titre, Qualité des services de santé Ontario n'était pas assujetti à l'impôt sur le revenu. La loi et le protocole d'entente conclu entre Qualité des services de santé Ontario et le ministère de la Santé limitaient la capacité de Qualité des services de santé Ontario d'entreprendre certaines activités.
- e) Les présents états financiers présentent la situation financière combinée et les opérations de la Qualité des services de santé Ontario et de l'ombudsman des patients, car ils étaient légalement une entité qui relevait du Conseil ontarien de la qualité des services de santé, tel que défini dans la législation. Une vérification indépendante de l'ombudsman des patients a confirmé que ses états financiers ont fait l'objet d'une vérification diligente appropriée.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables adoptées par Qualité des services de santé Ontario sont les suivantes :

a) Mode de présentation

Les états financiers de l'organisme ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public pour les organismes sans but lucratif gouvernementaux, y compris la série de normes 4200, publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP pour les OSBL gouvernementaux »).

b) Constatation des produits

L'organisme suit la méthode comptable de report pour le financement gouvernemental. Les revenus ont été constatés au moment où les dépenses sont engagées. Conformément aux lignes directrices du ministère de la Santé, certains postes ont été imputés aux charges même si les produits livrables n'ont pas encore tous été reçus. Ces charges ont été appariées au financement accordé par le ministère à ces fins.

c) Paiements de transfert du gouvernement

Les paiements de transfert du gouvernement versés par le ministère de la Santé sont comptabilisés dans les états financiers pendant l'exercice au cours duquel le paiement est autorisé et les événements donnant lieu au transfert ont eu lieu, les critères de rendement ont été respectés et des estimations raisonnables du montant pourraient être faites. Certaines sommes, y compris les paiements de transfert versés par le ministère, ont été reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement était uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes étaient engagées ou les services connexes sont fournis.

d) Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses avait été comptabilisée à titre d'immobilisations corporelles, constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant inscrit sous

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les « produits » à l'état des résultats et excédent sont conformes à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles ont été comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles était estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il était impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci étaient comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation ont été passés en charges lorsqu'ils ont été engagés, tandis que les mises en valeur ou les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable ont été immobilisées. Les coûts liés aux logiciels ont été passés en charges lorsqu'ils ont été engagés.

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles ont été amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier de bureau et accessoires	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	durée du bail (méthode linéaire)

(f) Dons de services

La valeur des dons de services de travailleurs bénévoles n'a pas été inscrite dans les états financiers. Ces services n'ont habituellement pas été achetés par l'organisme alors il est difficile de déterminer la juste valeur.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif exige que la direction effectue des prévisions et émette des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés, l'actif et le passif éventuels divulgués à la date des états financiers ainsi que les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice visé. Les estimations ont été fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et ont été rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies. Une incertitude relative à la mesure existe dans les présents états financiers. Les résultats réels de l'organisme successeur (Santé Ontario, notes 1 et 3) pourraient différer de ces estimations.

h) Régime de retraite des employés

Les employés de Qualité des services de santé Ontario participent au Régime de retraite des fonctionnaires qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et un grand nombre d'organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires, détermine les cotisations annuelles de Qualité des services de santé Ontario à ce régime. Étant donné que Qualité des services de santé Ontario n'était pas un promoteur de ces régimes de retraite, les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi ne constituaient pas un actif ou un passif de Qualité des services de santé Ontario, puisqu'il incombe au promoteur d'assurer la viabilité financière des régimes de retraite. Les charges de Qualité des services de santé Ontario se limitent aux cotisations requises au Régime de retraite des fonctionnaires, comme le décrit la note 11.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

3. TRANSFERT À SANTÉ ONTARIO

Comme il est décrit à la note 1, le 13 novembre 2019, le décret ministériel de la Loi a transféré les employés, les actifs, les passifs, les droits et les obligations de l'organisme à Santé Ontario (parfois appelé l'organisme successeur). Ce transfert a eu lieu le 2 décembre 2019, sans rémunération. Vous trouverez ci-dessous les détails des actifs et des passifs transférés à Santé Ontario en fonction de leur valeur comptable au 1^{er} décembre 2019 :

Trésorerie	14 731 286 \$
Taxe de vente harmonisée à percevoir	110 189
Actifs financiers	14 841 475
Charges payées d'avance	175 110
Immobilisations corporelles, <i>note 6</i>	852 936
Actifs non financiers	1 028 046
Total des actifs	15 869 521 \$
<hr/>	
Comptes créditeurs et charges à payer	2 062 900 \$
Dû au MSAN,, <i>note 4</i>	3 620 590
Dû au MSAN, revenus d'intérêt, <i>note 4</i>	190 888
Produits reportés, <i>note 4</i>	7 567 158
Apports de capital reportés	
Produits reportés, <i>note 5</i>	1 575 049
Investi en immobilisations corporelles, <i>note 5</i>	852 936
Charges totales	15 869 521 \$

Les-soldes non monétaires transférés au 2 décembre 2019 totaliseront 14 731 286 \$, ce qui représente les charges totales moins les actifs non financiers et la taxe de vente harmonisée à recevoir.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

4. LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Conformément à la politique financière du MSAN, les fonds excédentaires reçus sous forme de subventions, d'intérêts et d'autres sommes sont récupérés par le ministère.

	2020		2019
Fonds non dépensés au budget de QSSO	-	\$	2 643 006 \$
Fonds non dépensés au budget de l'ombudsman des patients	-		568 854
Fonds non dépensés budgétisés au 31 mars 2019	3 620 590		-
Récupération auprès de bénéficiaires de paiements de transfert			178 007
	3 620 590		3 389 867
Intérêts créditeurs	190 888		230 723
Transfert à Santé Ontario, <i>note 3</i>	(3 811 478)		-
Dû au MSAN	-	\$	3 620 590 \$
<hr/>			
Récupération des frais de détachement	-	\$	103 602 \$
À recevoir du MSAN	-	\$	103 602 \$

5. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	2020		2019
Solde, au début de l'exercice	3 021 107 \$		3 418 037 \$
Plus : Apports de capital reçus au cours de l'exercice	-		368 623
Moins : Amortissement pour l'exercice	(308 656)		(765 553)
Transfert à Santé Ontario, <i>note 3</i>	(2 427 985)		-
Transfert aux coûts de transition ponctuelle	(284 466)		-
(Diminution) Augmentation des apports de capital	(3 021 107)		(396 930)
Solde, clôture de la période	-	\$	3 021 107 \$
<hr/>			
Composé :			
Revenu reporté	-	\$	1 954 113 \$
Investi en immobilisations corporelles	-		1 066 994
Solde, clôture de la période	-		3 021 107 \$

Les produits reportés se rapportent à des engagements de capitaux futurs approuvés par le ministère de la Santé.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	-	-	-	52 041 \$
Mobilier de bureau et accessoires	-	-	-	127 543
Améliorations locatives	-	-	-	887 410
	-	-	-	1 066 994 \$

Des immobilisations corporelles nettes de 852 936 \$ ont été transférées à Santé Ontario le 2 décembre 2019.

7. DETTE NETTE

La position de la dette nette témoigne du financement du ministère de la Santé qui est investi dans des actifs corporels nets et les charges payées d'avance. La dette nette de Qualité des services de santé Ontario est calculée comme étant la différence entre tous ses passifs et ses actifs financiers, lesquels se composent de trésorerie et de sommes à recevoir. L'état de la variation de la dette nette reflète également l'amortissement des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile conformément à la note 2(d).

8. ENGAGEMENTS

Le 2 décembre 2019, tous les engagements ont été transférés à Santé Ontario. Ces engagements comprenaient les paiements minimaux de location exigibles pour la durée restante des baux existants :

2020	835 105 \$
2021	2 218 810 \$
2022	2 046 757 \$
2023	1 807 268 \$
2024	864 014 \$

9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Au cours de cette période, Qualité des services de santé Ontario a reçu tout son financement du ministère de la Santé.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2020

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur - La valeur comptable de la trésorerie, des charges payées d'avance, des comptes créditeurs et des charges à payer telle qu'elle est présentée dans la situation financière se rapproche de leur juste valeur respective en raison de leur échéance à court terme ou de la possibilité de les liquider rapidement.- L'organisme a déposé la totalité de sa trésorerie auprès d'une seule institution financière.

Risque d'illiquidité – Le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de respecter la totalité de ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'organisme a atténué ce risque en surveillant les flux de trésorerie et les décaissements prévus par l'intermédiaire d'une budgétisation et de prévisions minutieuses.

11. PRESTATIONS FUTURES DU PERSONNEL

Les cotisations d'employeur de Qualité des services de santé Ontario au régime de pension ont totalisé 1 378 812 \$ (2 245 137 \$ au 31 mars 2019). Ses anciens employés participaient au Régime de retraite des fonctionnaires (le « régime »), qui est un régime multiemployeurs dont le gouvernement de l'Ontario est le promoteur. Il s'agit d'un régime de pension à prestations déterminées qui précise le montant des prestations de retraite à recevoir par les employés en fonction de la durée du service et des taux de rémunération. Les cotisations ont été calculées selon un taux de 7,4 % du salaire annuel, jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) majoré de 10,55 %. Qualité des services de santé Ontario versait une cotisation équivalente à celle de l'employé. Qualité des services de santé Ontario n'était pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite des employés. Ces coûts sont la responsabilité du gouvernement de l'Ontario. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée pour le régime en date du 31 décembre 2017. À ce moment-là, le régime avait un déficit de 738 millions de dollars.

12. GARANTIES

Qualité des services de santé Ontario est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, Qualité des services de santé Ontario ne pouvait conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs ont été présentés pour tenir compte de la présentation du revenu et des charges de l'exercice en cours dans l'état des résultats et excédent. Il n'y a eu aucun effet sur l'excédent ni sur la position d'actif net de l'exercice en cours ou des exercices précédents.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ s/n QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ONTARIO

ANNEXE RELATIVE AUX ACTIVITÉS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
REVENUS		
Ministère de la Santé	22 378 017 \$	54 335 105 \$
Amortissement des immobilisations corporelles, <i>note 5</i>	308 656	765 553
	22 686 673	55 100 658
Financement de l'achat d'immobilisations, <i>note 5</i>	-	(368 623)
Financement de transition ponctuel, <i>note 5</i>	284 466	-
Récupération de fonds en cours d'exercice par le ministère de la Santé	-	(6 298 000)
	22 971 139	48 434 035
CHARGES		
Traitement, salaires et avantages sociaux	18 925 132	33 121 067
Paiements versés à des organismes	1 087 189	5 972 848
Technologie de l'information et infrastructure numérique et de données pour appuyer la plateforme des temps d'attente et autres plateformes provinciales	486 136	1 330 437
Activités, formation et déplacements, y compris la Transformation Qualité de la santé	35 745	865 204
Baux	1 421 065	1 596 488
Services de vérification, juridiques, de conformité, d'évaluation et autres services consultatifs	150 295	770 317
Communications et publications à l'appui des rapports publics, des normes de qualité et d'autres programmes	102 586	291 742
Outils et ressources d'analyse	71 767	121 316
Bureau et administration	98 102	387 204
Amortissement – Matériel informatique	33 491	234 058
Amortissement – Améliorations locatives	250 552	494 575
Amortissement – Mobilier de bureau et accessoires	24 613	36 919
Coûts de transition ponctuelle	284 466	-
	22 971 139	45 222 175
FONDS NON DÉPENSÉS AU BUDGET	-	3 211 860
RÉCUPÉRATION DE PAIEMENTS DE TRANSFERT	-	178 007
INTÉRÊTS CRÉDITEURS	190 888	230 723
EXCÉDENT DES OPÉRATIONS	190 888 \$	3 620 590 \$